Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Bostik

SADER LISSE DECO - Enduit de lissage (pâte)

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : SADER LISSE DECO - Enduit de lissage (pâte)

: 30110850/2/4 Code Type de produit : Liquide. Utilisation de la substance/du : Enduit.

mélange

BOSTIK SA Producteur

LA DEFENSE 6

16/32 Rue Henri Regnault

92902 PARIS LA DEFENSE Cedex

FRANCE

: + 33 (0) 1 47 96 94 65 Telephone no. N° de fax : +33 (0) 1 47 96 96 90 Adresse email de la personne sds.box-fr@bostik.com

responsable pour cette FDS

Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0) 1 45 42 59 59

ORFILA

2. **IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger ÷ Indication de danger

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence : Non applicable. Éléments d'étiquetage : Non applicable.

supplémentaires

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être : Non applicable. pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Non disponible.

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 1 de 6

révision Quick-FDS [16592-57503-29347-011435] - 2013-06-04 - 15:58:23

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 3.

Substance/préparation : Mélange : Enduit. Nature du produit

			<u>Classification</u>		
Nom des composants	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	CE: 207-439-9 CAS: 471-34-1	1 - 10	Non classé.	Non classé.	[2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position

latérale de sécurité et consulter un médecin.

Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est Ingestion consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des

symptômes se développent.

: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez Contact avec la peau d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures.

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de Protection des sauveteurs

formation appropriée.

Note au médecin traitant Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes

quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utilisables

Non utilisables

- : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- : Aucun connu.

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal Poussière et fumées

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 2 de 6

révision Quick-FDS [16592-57503-29347-011435] - 2013-06-04 - 15:58:23

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL 6.

Précautions individuelles

Précautions pour la protection de

l'environnement Petit déversement

accidentel

Grand déversement accidentel

: NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

République Tchèque - Code : IV

d'emballage

8.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle		
arbonic acid, calcium salt (1:1)	INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m³ 8 heure(s).		

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition professionnelle Mesures d'hygiène

: Aucune ventilation particulière requise.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 3 de 6

révision Quick-FDS [16592-57503-29347-011435] - 2013-06-04 - 15:58:23

SADER LISSE DECO - Enduit de lissage (pâte)

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Blanc.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pН : 8 à 9

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) Masse volumique 1,81 à 1,91 g/cm³ [23°C (73,4°F)]

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique. Matières à éviter Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereux décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 4 de 6

révision Ouick-FDS [16592-57503-29347-011435] - 2013-06-04 - 15:58:23

SADER LISSE DECO - Enduit de lissage (pâte)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion: Aucune donnée spécifique.Peau: Aucune donnée spécifique.Yeux: Aucune donnée spécifique.

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : voies

respiratoires supérieures, peau, yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

AOX : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à

la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

PBT : Non applicable.

P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
Ø 8 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Utilisation du produit : Produit de consommation.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Surveillance médicale : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 5 de 6

révision

renforcée

Quick-FDS [16592-57503-29347-011435] - 2013-06-04 - 15:58:23

SADER LISSE DECO - Enduit de lissage (pâte)

16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Non applicable.

Texte intégral des phrases R : Non applicable.

abrégées

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

: Non applicable.

Historique

Date d'impression Date d'édition/Date de

révision

: 21/02/2012. : 21/02/2012.

Date de la précédente

édition

: 25/02/2011.

Version : 2

Élaborée par : Non disponible.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 21/02/2012. Page 6 de 6